## Annoncement

# **Championnats de France Elite Saison 2008/2009**



Les 21 et 22 février 2009



et



#### 1. Lieu et Dates

Les Championnats de France Elite de Patinage de Vitesse – Short-track - sont organisés par le « Reims Patinage de Vitesse » sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et sa Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) ; ils se dérouleront à la patinoire Bocquaine, Chaussée Bocquaine à Reims :

#### Les Samedi 21 et Dimanche 22 février 2009

Samedi : de 14 heures (échauffement) à 20 heures Dimanche : de 8 heures 30 (échauffement) à 15 heures Remise des récompenses à 15 heures 30

#### 2. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de **60x30** sur laquelle seront tracées **5 pistes** de 111,12m conformément à la règle 280 du règlement I.S.U.

Le tour de piste sera entièrement couvert de matelas de protection doublés dans les virages.

#### 3. Catégories et Distances

Les catégories et distances sont les suivantes :

Catégories	1 <sup>ère</sup> Distance	2 <sup>ème</sup> Distance	3 <sup>ème</sup> Distance	SUPER-FINALE
Junior	1500 m	500 m	1000 m	1500 m
Senior	1500 m	500 m	1000 m	3000 m

La 4<sup>ème</sup> distance est une Super Finale à laquelle ne participeront que les patineurs ayant des points de finale au classement général provisoire établi à l'issue des distances précédentes.

Cependant, le nombre maximum de participants est fixé à :

- 6 participants pour les super finales 1500m. Toutefois les ex æquo en points de finale aux 6<sup>èmes</sup> places participeront aux super finales.
- 8 participants pour les super finales 3000m. Toutefois les ex æquo en points de finale aux 8<sup>èmes</sup> places participeront aux super finales.

Les distances en relais sont les suivantes

Relais	Séries	Finales
Dames	3000 m	3000 m
Hommes	3000 m	5000 m

dd/01/yyyy Page 2 sur 5

#### 4. Critères de participation

Peuvent participer aux **Championnats de France Elite en catégorie Senior**, les patineurs ayant 15 ans au moins au 1<sup>er</sup> juillet 2008, et qui ont réalisé les temps de sélection.

Peuvent participer aux **Championnats de France Elite en catégorie Junior**, les patineurs ayant 14 ans au moins et moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2008, et qui ont réalisé les temps de sélection.

Pour participer, les patineurs doivent avoir réalisé les temps de sélection de la catégorie dans laquelle ils sont engagés. Ces temps de sélection doivent avoir été réalisés depuis le **1**<sup>er</sup> **Juillet 2008.** 

Suivant les règlements en vigueur, les temps de sélection sont les suivants :

Temps à réaliser sur 500 m					
Catégories	Hommes	Dames			
Junior	48.00	53.00			
Senior	46.00	51.00			

#### Relais

Les équipes de relais doivent être constituées de 4 patineurs (ou 5 si remplaçant) d'un même club, Senior ou Junior. Les équipes de relais regroupant hommes et dames sont interdites.

#### 5. Classements

#### Classement Individuel

Pour être classé, le patineur doit être présent au départ de la première course. Toutes les distances se courent à partir des huitièmes de finale si nécessaire et par élimination jusqu'à la finale. La quatrième distance est courue seulement par les patineurs ayant marqué des points dans les finales.

Les points sont attribués de la façon suivante :

En finale: 34, 21, 13, 8, 5, 3, 2, 1

#### 6. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié « <u>compétition » pour la saison</u> <u>en cours</u>. Les inscriptions ne seront enregistrées que si elles proviennent des présidents ou responsables des clubs, accompagnées du règlement du montant total de celles-ci.

Sports de Glace

dd/01/yyyy Page 3 sur 5

Le montant des frais d'inscription est de **15 euros par patineur**. Chèque à établir à l'ordre du R.P.V.

Les inscriptions devront être saisies au plus tard le :

Dimanche 15 février 2009 à minuit

A l'adresse suivante :

http://inscriptions.csnpv.fr/

#### 7. Le tirage au sort

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 21 février 2009 à 13h00 à la Patinoire Bocquaine, Chaussée Bocquaine à Reims, sous la responsabilité du Juge arbitre et du Competitor's Steward de la compétition. Le planning de la compétition sera présenté et remis aux entraîneurs lors du tirage au sort.

#### 8. Equipement des patineurs

Le patineur portera de préférence la combinaison de son club, sinon, il portera une combinaison neutre. Il devra également être équipé d'un casque, de gants, de protège tibias, de genouillères et d'un protège cou réglementaires. (Règle ISU - 294)

Il devra avoir son couvre casque qui lui a été attribué par la CSNPV.

#### 9. <u>Délivrance des titres de « Champion de France » et récompenses</u>

Les titres de Champions de France seront décernés conformément aux lois et règlements en vigueur. Conformément à la règle ISU 118, aucun titre n'est décerné dans une catégorie ne réunissant pas au moins trois patineurs inscrits, dont deux au moins sont présents au départ.

A l'issue de chaque distance (hors super finale), les trois premiers de la catégorie Senior, hommes et dames, seront récompensés, en tenue sur la glace.

A l'issue de chaque distance (hors super finale), les trois premiers de la catégorie Junior, hommes et dames, seront récompensés en tenue sur la glace.

A l'issue de la compétition, les trois premiers de la catégorie Senior, hommes et dames, seront récompensés. Le titre de Champion de France, homme et dame, sera décerné au patineur français le mieux classé au classement général final de la catégorie correspondante, en tenue sur la glace.

A l'issue de la compétition, les trois premiers de la catégorie Junior, hommes et dames, seront récompensés en tenue sur la glace.

De même, les trois premiers relais seront récompensés. Le titre de Champion de France des relais sera décerné au premier relais, hommes et dames, en tenue sur la glace.

dd/01/yyyy Page 4 sur 5

### 10. Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols survenus au cours de la compétition.

#### 11. <u>Service médical</u>

Service de secours de la Protection Civile + un médecin urgentiste

